

## DELIBERATION CA70-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers

Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation

Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu la convocation envoy e aux membres du conseil d'administration le 11 septembre 2015

**Objet de la d lib ration :** Convention de double dipl me entre la Bali State Polytechnic et l'Universit  d'Angers

**Le conseil d'administration r uni le 25 septembre 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

La convention de double dipl me entre la Bali State Polytechnic et l'Universit  d'Angers est approuv e.  
Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 20 voix pour.

Fait   Angers, le 25 septembre 2015

**Jean-Paul SAINT-ANDR **

*Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident et par d l gation,  
Le Directeur g n ral des services,  
Olivier TACHEAU



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 1er octobre 2015 / Mise en ligne le 1er octobre 2015

**ACCORD DE DOUBLE DIPLÔME  
EN PARTENARIAT INTERNATIONAL**

**Entre**

**L'Université d'Angers**

Représentée par son Président Monsieur le Professeur Jean-Paul Saint-André  
40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 ANGERS Cédex 01, France

Pour la délivrance de la **LICENCE SCIENCES HUMAINES, mention sciences sociales,  
parcours tourisme, hôtellerie restauration et évènementiel, option tourisme et loisirs  
anglophone**

**de l'UFR Etudes Supérieures du Tourisme et de l'Hôtellerie de l'Université d'Angers  
(ESTHUA tourisme et culture)**

7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers, France

Et

**Bali State Polytechnic**

Représentée par son Président, Monsieur le Professeur Ir. Made Mudhina, MT  
Politeknik Negeri Bali  
Bukit Jimbaran, Kuta Selatan, Badung Bali, PO BOX 1064 Tuban Kode Pos 80364  
Telp. (0361) 701981

Pour la délivrance du diplôme **TOURISM BUSINESS MANAGEMENT Bachelor  
Politeknik Negeri Bali**

Bukit Jimbaran, Kuta Selatan, Badung Bali, PO BOX 1064 Tuban Kode Pos 80364  
Telp. (0361) 701981

Vu l'Accord de coopération signé le 01/08/2013, et notamment le souhait des parties de développer des projets communs d'enseignement et de recherche.

Il est convenu ce qui suit:

Article 1

L'Université d'Angers et Bali State Polytechnic déclarent vouloir coopérer pour délivrer aux étudiants des établissements et ayant rempli les exigences décrites dans les articles suivants le

diplôme de la LICENCE SCIENCES HUMAINES, mention sciences sociales, parcours tourisme, hôtellerie restauration et évènementiel, option tourisme et loisirs anglophone et le diplôme Tourism Business Management Bachelor.

### Article 2

Afin de participer au programme de double diplôme, les étudiants de Bali State Polytechnic devront :

- avoir été acceptés et inscrits dans la 3<sup>ème</sup> année du Bachelor Tourism Business Management de Bali State Polytechnic
- maîtriser la langue anglaise –langue d’enseignement de la LICENCE SCIENCES HUMAINES, mention sciences sociales, parcours tourisme, hôtellerie restauration et évènementiel, option tourisme et loisirs anglophone de l’ESTHUA et avoir des notions de français, nécessaires à la vie quotidienne en France.

Les étudiants de Bali State Polytechnic participant au programme de double diplôme passeront leurs 5e et 6e semestres d’études au sein de l’UFR ESTHUA, le 5ème semestre aura lieu de janvier à mai. Le contenu des enseignements et les modalités d’examens y afférent sont déterminés par l’université d’Angers. Ces enseignements permettent l’acquisition de 30 ECTS; Le 6ème semestre aura lieu de mai à fin août et sera dévolu à un stage de 4 mois en entreprises liées au secteur du tourisme. Ce stage permet l’acquisition de 30 ECTS.

### Article 3

Afin de participer au programme de double diplôme, les étudiants de l’Université d’Angers devront:

- être acceptés et inscrits en deuxième année ou troisième année de la Licence Droit économie et gestion - mention Ingénierie des services, parcours : métiers du tourisme, de l’hôtellerie et des loisirs à l’Université d’Angers,
- maîtriser couramment l’anglais pour être en mesure de suivre les cours du LICENCE SCIENCES HUMAINES, mention sciences sociales, parcours tourisme, hôtellerie restauration et évènementiel, option tourisme et loisirs anglophone. Des notions de bahasa indonesian – pouvant être suivis en cours donnés à l’ESTHUA- sont fortement recommandées.

Les étudiants de l’Université d’Angers participant au programme de double diplôme passeront leurs 5e et 6e semestres d’études à Bali State Polytechnic, le 5ème semestre aura lieu de janvier à mai. Le contenu des enseignements et les modalités d’examens y afférent sont déterminés par l’université d’Angers. Ces enseignements permettent l’acquisition de 30 ECTS; Le 6ème semestre aura lieu de mai à fin août et sera dévolu à un stage de 4 mois en entreprises liées au secteur du tourisme. Ce stage permet l’acquisition de 30 ECTS.

#### Article 4

Le diplôme de la LICENCE SCIENCES HUMAINES, mention sciences sociales, parcours tourisme, hôtellerie restauration et évènementiel, option tourisme et loisirs anglophone et le diplôme Tourism Business Management Bachelor seront délivrés aux étudiants :

- de l'Université d'Angers qui :

- auront obtenu la totalité des 60 ECTS issus des enseignements à Bali State Polytechnic,
- auront validé le diplôme de licence à l'UFR ESTHUA

- de Bali State Polytechnic qui:

- auront obtenu la totalité des 60 ECTS issus des enseignements de l'UFR ESTHUA,
- auront validé le diplôme Tourism Business Management Bachelor

#### Article 5

Un comité de pilotage de cette double Licence sera mis en place.

Au sein de l'ESTHUA, le comité sera composé de son directeur ainsi que par le responsable des relations avec l'Indonésie qui est Sylvine Pickel-Chevalier.

Au sein de la Bali State Polytechnic, le comité sera composé par:

Docteur NYOMAN INDAH KUSUMA DEWI, SE, MBA, directeur des partenariats et des relations internationales

et Ir. I GEDE MADE OKA ARYAWAN, MT, Directeur adjoint des partenariats et relations internationales.

#### Article 6

Le nombre d'étudiants qui pourront participer chaque année au programme de double diplôme ne devra pas dépasser 10 : 5 étudiants de l'Université d'Angers et 5 de Bali State Polytechnic.

Les étudiants sont présélectionnés dans leur établissement d'origine par les responsables des programmes et validés par l'établissement d'accueil.

L'Université d'Angers et la Bali State Polytechnic s'engagent à inscrire les étudiants de l'établissement partenaire de façon régulière et à leur remettre une carte d'étudiant qui leur permet de bénéficier des avantages habituellement liés au statut d'étudiant.

Les étudiants prendront une inscription dans l'établissement partenaire mais ne verseront les frais correspondants que dans leur université d'origine à l'exception des frais dus à des actions ponctuelles soumises au volontariat (par exemple, des excursions).

Les étudiants indonésiens et français devront prouver qu'ils ont souscrit à une assurance maladie dans leur pays d'origine.

Article 7

Dans la mesure du possible et sans soutien financier, les deux universités proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants ou, le cas échéant, les orienteront vers les organismes compétents.

Article 8

La présente convention prendra effet à la signature des deux parties, et entrera en vigueur à compter de l'année universitaire 2015/16. La durée de la convention dépendra du renouvellement de l'habilitation des deux diplômés mentionnés.

La présente convention peut être révisée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties, cette révision ne prenant effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute révision de la convention fera l'objet d'un avenant et sera placée en annexe à la présente convention.

La présente convention est rédigée dans les langues françaises et anglaises en deux exemplaires originaux, les deux versions faisant foi. Elle est applicable dès sa signature par les deux parties.

A Angers, le 2015

A Bali, le 2015

Le Président de l'Université d'Angers

Le Président de la Bali State Polytechnic

Monsieur le Professeur Jean-Paul Saint-André

Monsieur le Professeur Ir. Made Mudhina,  
MT